



ARDÈCHE
HERMITAGE
TOURISME

INFOS PRATIQUES POUR LES MEUBLES DE TOURISME ET CHAMBRES D'HÔTES

INSCRIRE SON HEBERGEMENT DANS UNE DEMARCHE QUALITE

Quelles sont vos obligations?

Que vous soyez propriétaire de chambres d'hôtes ou d'un meublé de tourisme vous devez:

- **Déclarer votre structure à la Mairie de votre commune** (document «CERFA») Articles L. 324-1-1 et D. 324-1-1 du code du Tourisme. (*voir pièce jointe*)
- **Percevoir la taxe de séjour** de vos visiteurs et la reverser au mois ou à la demande à la Communauté d'Agglo Arche Agglo via leur plateforme dédiée (**prévoir également la taxe additionnelle reversée au Départements de l'Ardèche et de la Drôme**)
- **Faire passer les copies du formulaire CERFA et la décision de classement** (pour les meublés de tourisme) à l'Office de Tourisme.

Le territoire Ardèche Hermitage Tourisme souhaite améliorer la qualité de l'offre des hébergements sur le territoire.

C'est pourquoi nous souhaitons dès à présent, vous sensibiliser aux différentes démarches existantes.

V5 Septembre 2020

INSCRIRE SON MEUBLÉ DANS UNE DÉMARCHE QUALITÉ

Quels avantages?

Une reconnaissance de la qualité

Le classement permet à vos clients de pouvoir se repérer parmi une offre souvent indifférenciée et leur garantie la qualité de vos prestations. Vous participez ainsi à la séduction et à la fidélisation de la clientèle. Vous bénéficiez également d'une meilleure lisibilité et d'une communication renforcée

Des avantages fiscaux

Les revenus locatifs sont traités différemment suivant un meublé classé ou non. L'abattement fiscal passe de 50% à 71% (pour un meublé classé), sous conditions de plafond. Se renseigner auprès des services des Impôts.

Les chèques vacances

Le classement de votre meublé vous donne la possibilité d'accepter les chèques vacances, à condition de bénéficier d'un numéro de SIRET.

(N° de SIRET à demander au Centre des Formalités des Entreprises de la Chambre des Commerces et de l'Industrie dont dépend votre meublé pour les loueurs professionnels et au centre des impôts dont dépend votre meublé pour les loueurs non-professionnels). (Contacts en pièce-jointe).

Taxe de séjour

Paiement selon votre catégorie de classement (et non en %)

Quelles solutions?

	Le classement Ministériel	Les labels	La visite de l'Office de Tourisme
Intérêt	Le classement ministériel est un classement national qui garantit au client la qualité de l'hébergement. Il attribue un classement allant de 1 à 5 étoiles. Les établissements classés sont publiés sur le site internet d'Atout France.	Les labels permettent de valoriser votre meublé en profitant de leur notoriété et des services qu'ils offrent (centrale de réservation, formations...). Chaque label véhicule une image et un état d'esprit différents vous n'avez qu'à faire votre choix!	Cette démarche valorise votre meublé sur le territoire. L'Office de Tourisme travaille en partenariat avec des organismes certifiés et vérifie que votre meublé répond aux normes. Le tarif de la visite est négocié à tarif préférentiel.
Qui contacter?	Un organisme accrédité ou agréé (voir pièce-jointe) ou via un professionnel en partenariat avec l'Office de Tourisme	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accueil Paysan ▪ Bienvenue à la Ferme ▪ Clévacances ▪ Gîtes de France ▪ Fleurs de soleil <p><u>Labels environnementaux</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ecolabel européen ▪ La clé verte ▪ Le green globe 	Ardèche Hermitage Tourisme
Validité	5 ans	Selon le label choisi	1 an
Tarif	Selon l'organisme	Selon le label choisi	
Qualification	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'étoiles selon la qualité du meublé 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'épis (Gîtes de France) ▪ Nombre de clés (Clévacances) ▪ Nombre de fleurs (Fleurs de Soleil) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Partenaire Office de Tourisme

INSCRIRE SA CHAMBRE D'HÔTE DANS UNE DÉMARCHE QUALITÉ



Quels avantages?

Une reconnaissance de la qualité

Il n'existe pas de classement ministériel pour les chambres d'hôtes mais plusieurs formules permettent de valoriser sa structure.

Les chèques vacances

Le classement de votre meublé vous donne la possibilité d'accepter les chèques vacances, à condition de bénéficier d'un numéro de SIRET.

(N° de SIRET à demander au Centre des Formalités des Entreprises de la Chambre des Commerces et de l'Industrie dont dépend votre meublé pour les loueurs professionnels et au centre des impôts dont dépend votre meublé pour les loueurs non-professionnels). (Contacts en pièce-jointe).

Quelles solutions?

	Les labels	Le référentiel « Chambres d'hôtes Référence »
Intérêt	Les labels permettent de valoriser votre chambre d'hôte en profitant de leur notoriété et des services qu'ils offrent (centrale de réservation, formations...). Chaque label véhicule une image et un état d'esprit différents vous n'avez qu'à faire votre choix!	Le référentiel est un classement national qui garantit une prestation de qualité à vos clients. L'Office de Tourisme effectue des visites et vérifie si votre chambre d'hôte répond aux normes. Votre logement est ensuite soumis à l'examen de la Cellule Technique de la Drôme ou de l'Ardèche. Le tarif de la visite vous accorde directement le statut de partenaire sans devoir vous acquitter de la cotisation prévue la première année. Les années suivantes il faudra renouveler votre partenariat avec l'office en réglant la cotisation.
Qui contacter?	<ul style="list-style-type: none">▪ Accueil Paysan▪ Gîte de France▪ Clévacances▪ Fleurs de Soleil▪ Bienvenue à la ferme <u>Labels environnementaux</u> <ul style="list-style-type: none">▪ Ecolabel européen▪ La clé verte▪ Le green globe	Ardèche Hermitage Tourisme
Validité	Selon le label choisi	5 ans
Tarif	Selon le label choisi	Selon partenariat avec l'organisme
Qualification	<ul style="list-style-type: none">▪ Nombre d'épis (Gîtes de France)▪ Nombre de clés (Clévacances)▪ Nombre de fleurs (fleurs de soleil)	<ul style="list-style-type: none">▪ Certificat de qualification

CONTACTS

CLASSEMENTS

Organismes accrédités ou agréés dans le cadre d'un classement ministériel

Gîte de France Drôme

Plateau de Lautagne
26906 VALENCE Cedex 9

04.75.83.09.23

contact@gites-de-france-drome.com

www.gites-de-france-drome.com

Référent: Mme Marilynne Giroud



Le site internet d'Atout France peut vous apporter des informations supplémentaires dans le cadre d'un classement ministériel pour votre meublé de Tourisme.

classement@atout-France.fr

LABELS



Gîte de France Drôme

13 avenue Félix Faure
26906 VALENCE Cedex 9
04.75.83.09.23
www.gites-de-france-drome.com

Gîte de France Ardèche

4 cours du Palais BP 402
07000 PRIVAS
04.75.64.70.70
www.gites-de-france-ardeche.com



Fleurs de Soleil

25 chemin du Santon
06 130 GRASSE
09.51.67.79.80



Clévacances Drôme

8 rue Baudin BP 531
26005 VALENCE Cedex
04.75.82.19.26

Clévacances Ardèche

4 cours du Palais
07000 PRIVAS
04.75.64.10.52



Bed & Breakfast

Bellenoue
85180 LE CHÂTEAU D'OLONNE
09.60.09.86.49



Bienvenue à la ferme Drôme

Chambre d'Agriculture
95 Avenue Georges Brassens
CS 30418
26504 BOURG-LES-VALENCE
04.75.82.40.08

Bienvenue à la ferme Ardèche

Chambre d'Agriculture
4 Avenue de l'Europe Unie
BP 114
07001 PRIVAS Cedex
04.75.20.28.00



Accueil Paysan Drôme

Le Bois Montjoux
26460 BOURDEAUX
04.75.91.53.35

Accueil Paysan Ardèche

Domaine Olivier de Serres
07110 MIRABEL
04.75.36.77.64

LABELS ENVIRONNEMENTAUX



Ecolabel européen—AFNOR

11 rue Francis de Pressensé
93 571 LA PLAINE SAINT DENIS
01.41.62.80.11



Green globe

5230 Pacific Concourse Drive
LOS ANGELES, California 90045 USA
www.greenglobe.com



La clé verte

115 rue du Faubourg Poissonnière
75 009 PARIS
01.45.49.27.69

INSTITUTIONNELS

Ardèche Hermitage Tourisme

Place du 8 mai 1945

26601 TAIN L'HERMITAGE CEDEX

04.75.08.10.23

info@ah-tourisme.com

Référent: Mme Marie-Laure Iapteff (ml.iapteff@ardeche-tourisme.com / 04 .75.09.12.08)

Communauté d'Agglo Arche Agglo

Siège administratif

Parc d'activités les Fleurons

30 Allée du Millésime

26600 MERCUROL

04.75.07.01.80

Siège Social

Rue des Condamines

BP 103

07300 MAUVES

04.75.08.23.94

Pole de proximité de Saint-Donat sur l'Herbasse

Domaine du Lac de Champos

26 260 SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE

04.26.78.78.78

Pour obtenir votre numéro de SIRET:

Pour les loueurs professionnels:

CCI de la Drôme

52-74 rue Barthélémy de Laffemas

BP 1023

26010 VALENCE Cedex

04.75.75.70.00

CCI de l'Ardèche

38 rue Sadi Carnot

07100 ANNONAY

04.75.88.07.07

Pour les loueurs non-professionnels:

Centre des finances publiques

14, rue Camille Arnaud

BP 107

07301 TOURNON-SUR-RHONE Cedex

04.75.08.05.66

Centre des finances publiques

4 avenue du Président Roosevelt

26600 TAIN L'HERMITAGE

04.75.08.30.86